

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six janvier s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

**Absentes représentées** : Pouvoir de Marie DEvesa à Pascale PAGNOD ; d'Isabelle PILLET à Martial MACHERAT

**Absentes excusées** : LAOUFI Nadia ; VAUR Florence

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

*Délibération n° D2025\_004 – FINANCES*

**Attribution d'une subvention à l'OGEC des écoles Sainte-Thérèse et Saint Joseph – Année scolaire 2024-2025**

La convention financière avec l'OGEC des écoles Sainte Thérèse et Saint Joseph a été reconduite pour la période 2020-2025 par délibération du 05 mars 2020. Un forfait communal par élève habitant Viuz de 350 € est versé chaque année. Pour l'année scolaire 2024-2025, 100 enfants de Viuz sont scolarisés à l'école privée.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 35.000 € à l'OGEC des écoles Sainte-Thérèse et Saint Joseph pour l'année scolaire 2024-2025
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

<b>VOTE</b>	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus**  
**Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme**

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance  
Monique Moenne

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 15/01/25  
Publication en ligne le 15/01/25  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAUPUIS